

Règlement intérieur

Article 1 - Les droits du stagiaire

L'objectif des formations réalisées par FIT dans le cadre de son école de conduite à statut associatif impose le respect du stagiaire dans ses droits les plus fondamentaux.

FIT s'engage à respecter les droits suivants :

- Non-discrimination
- Droit à un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Libre choix, consentement et participation de la personne
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à l'autonomie
- Prévention et soutien
- Respect de la dignité et de l'intimité de la personne

Article 2 – Un accueil, une formation et un accompagnement individualisé et global

Pour garantir l'efficacité de la formation, FIT assure un accueil, une formation et un accompagnement prenant en compte la situation globale de chaque personne, dans le limite des règles d'organisation de la formation.

Pour cela, chaque stagiaire se voit attribuer un référent, membre de l'équipe pédagogique, qu'il rencontrera à la demande de l'un ou de l'autre, dans un objectif de maîtrise et de suivi du parcours de formation.

L'accompagnement est global. Chaque stagiaire est formé et accompagné pour acquérir des connaissances et compétences cherchant à valider une formation et plus largement à faciliter un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Le diagnostic est une dimension importante de la formation. Elle permet avec la personne de définir un plan de formation adapté à ses aptitudes et à sa situation. Elle facilite le suivi d'un parcours, permet de valoriser les acquis et d'identifier les difficultés.

Le programme de formation est adapté à la situation de chaque stagiaire selon sa progression.

L'inscription aux examens se fera par l'intermédiaire de FIT qui validera avec le stagiaire une date qui lui conviendra.

Des interventions extérieures (gestion du stress, gestion du budget, addictologie...) ou des ateliers durant les cours de code pourront être réalisées. Ils font parties de la formation et sont par conséquent obligatoires.

De ces principes fondamentaux, il découle la nécessité d'engagements pris par FIT et le stagiaire.

Article 3 – Les engagements conclus entre FIT et le stagiaire

A l'entrée en formation, le stagiaire et FIT concluent un contrat engageant les deux parties. Une copie du diagnostic mobilité sera remise au stagiaire soit par courrier soit lors de son entrée en formation. Un autre exemplaire est envoyé à son référent socioprofessionnel.

Le stagiaire s'engage à respecter le présent règlement ainsi que le plan de formation auquel il a donné son accord.

L'organisation des évaluations, la présentation aux examens relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de FIT.

En contrepartie, FIT s'engage à rendre le stagiaire acteur et auteur de son parcours de formation par l'organisation de rencontres et d'entretiens.

Si les obligations de part et d'autre ne sont pas respectées, le contrat pourra être rompu.

Article 4 – Absences et présences, ponctualité du stagiaire

Le bon déroulement de la formation impose une assiduité, une participation et la ponctualité du stagiaire aux séances programmées et validées par signature. En effet, toute personne arrivant plus de 10 minutes en retard se verra refuser l'accès au cours.

Les contrôles de présence s'effectuent à chaque début de session par le formateur et par signature du stagiaire sur des fiches d'émargement.

En cas d'absences, il est demandé au stagiaire d'avertir FIT au moins 24 heures à l'avance. Pour la conduite, l'heure ou les heures seront comptées si ce délai n'est pas respecté.

Sont considérées comme absences justifiées, les arrêts maladie et certains types de convocation (examens, concours, entretiens d'embauche). Le stagiaire devra obligatoirement en informer son formateur (un justificatif sera exigé).

Toute autre absence sera considérée comme injustifiée. Les absences ou retards répétés peuvent conduire à une redéfinition du plan de formation. La décision sera prise en concertation avec les différentes parties concernées (financeurs, prescripteurs).

Tout manquement à ces règles pourra remettre en cause la réalisation de la formation.

Article 5 – Respect des personnes et des biens

Le déroulement normal de la formation suppose de la part du stagiaire le respect des personnes et des biens.

Tout manquement grave aux règles élémentaires de civilité, toute dégradation volontaire de biens, toute infraction relevant d'une infraction civile ou pénale, dans le cadre de la formation, est une cause de rupture du contrat de formation.

Toutes boissons ou nourriture sont interdites dans la salle de formation. Toute consommation d'alcool ou de substance psychoactive est proscrite.

L'utilisation du téléphone portable est limité aux appels d'urgence (école, employeur...), nous demandons alors aux personnes de sortir de la salle afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de ne pas encombrer les escaliers, de respecter la propreté et de ne pas fumer dans l'ensemble du bâtiment.

FIT décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte des locaux de l'association.

Article 6 – La participation financière du stagiaire

Une participation financière est demandée dans le cadre de la formation pour chaque étape du parcours (code, conduite) ; Elle sera fixée à chaque échéance et au cas par cas, par la commission des financeurs. Si nécessaire, FIT peut accorder des facilités de paiement au cas par cas.

Avant de passer chaque examen, la participation devra être réglée.

Le non-respect de ces participations peut remettre en cause la réalisation du contrat à l'initiative de FIT.

PROCEDURE D'ENGAGEMENT ET PREVENTION DES ABANDONS

- Lors de la première séance en collectif, le formateur précise à chaque participant, les engagements réciproques. Ces engagements sont formalisés dans le cadre d'un contrat d'engagements remis à chacun. Le participant dispose au minimum de 24 heures pour prendre connaissance de ce contrat et s'il en accepte les termes, il le retourne au formateur dès la 2^{ème} séance en collectif. Si nécessaire, au cours de la formation, le formateur pourra rappeler aux participants les engagements pris. Le participant peut également solliciter le formateur s'il estime que les termes du contrat ne sont pas réalisés. Ce contrat peut également être un support d'échanges entre le participant et la conseillère mobilité durant le suivi du parcours.
- Réaliser un suivi individualisé des apprentissages principalement en cas de difficultés du participant sur des questions d'assiduité, d'acquisitions des connaissances et des compétences, de respect des engagements pris
- L'instauration d'une relation de confiance entre la personne et son formateur : le même formateur accompagne la personne dans son apprentissage de la 1^{ère} heure à la présentation à son examen. Le premier objectif du formateur est d'instaurer une relation de confiance, dans une posture bienveillante, créant ainsi un environnement d'apprentissage favorable.
- Une validation continue des compétences : le formateur détermine avec la personne les objectifs à atteindre sur une ou plusieurs séances pour valider les compétences requises. Le livret d'apprentissage permet à la personne et au formateur d'identifier les compétences acquises et donc sa progression tout au long de la formation.

En plus de la mise en place d'un processus adapté à chacun, nous vérifions la présence régulière des élèves via les fiches d'émargement. Les absences sont vues en réunion d'équipe chaque semaine.

Au bout d'un certain nombre d'absences injustifiées (trois pour la formation théorique et dès la première pour la formation pratique), la personne est recontactée afin de faire le point sur les raisons de ses absences. Un suivi est enregistré sur notre outil « BEKO » et un mail est également fait au prescripteur.

Formulaire de Réclamation Stagiaire

RGPD : Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire. Chaque question nécessite une réponse obligatoire. L'absence de réponse à une ou plusieurs questions est susceptible de compromettre la bonne gestion de votre réclamation. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier interne informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer l'exécution de nos prestations avec une meilleure communication et animation, en tenant compte de l'objet de votre réclamation.

Dans le présent formulaire, veuillez à ne mentionner aucune information « sensible » ou interdite de collecte selon l'article 9 du RGPD. Dans le cadre de la relation précontractuelle ou contractuelle que nous avons initiée, vos données seront conservées en base active pendant une durée qui ne saurait excéder trois ans, puis détruites ou archivées de manière intermédiaire dans le cadre de dispositions légales et réglementaires. Conformément aux règles en vigueur en matière de protection des données, couvertes notamment par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 dite « loi Informatique et libertés », le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016-679 du 27 avril 2016, et la loi n°2018-493 du 20 Juin 2018,

Vous bénéficiez pour les données à caractère personnel communiquées vous concernant, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement et à la limitation du traitement des informations.

Sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, vous pouvez exercer vos droits en contactant Pascal Grand en sa qualité de responsable de traitement (fit-formation@orange.fr)

Date :

Ce formulaire peut être transmis par mail à l'adresse fit-formation@orange.fr ou déposé dans la boite « réclamations » se situant au secrétariat. Vous obtiendrez une réponse à votre réclamation dans un délai maximum de deux semaines à compter de la date de dépôt

Nous vous remercions pour votre concours qui nous aide à améliorer nos prestations de service.

Pascal GRAND, Directeur de FIT.

Prénom/Nom de l'interlocuteur qui émet la réclamation	
Prénom/Nom de la personne qui est directement concernée par la réclamation	
Objet précis de la réclamation	
Description explicite de la réclamation (dysfonctionnement identifié, date, lieu, intervenants, conditions éventuelles de survenue du dysfonctionnement)	

Le présent tableau permet d'assurer un suivi des réclamations réalisées par les stagiaires des actions de formation et les réponses qui y sont apportées.

Année

Date de la réclamation	Réclamant	Formation concernée	Contenu de la réclamation	Date de la réponse	Réponse apportée

Le présent tableau est tenu à jour par Pascal Grand, directeur de FIT.

Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel et national "Emploi et Inclusion" 2014-2020